

Écoles de Thénésol / Allondaz

Inscriptions Scolaires Rentrée 2024

Les inscriptions se dérouleront du **LUNDI 25 MARS** au **VENDREDI 12 AVRIL 2024** inclus.

La démarche d'inscription de votre enfant se déroule en deux étapes : la procédure d'**inscription en Mairie** et celle de l'**admission à l'école**.

① INSCRIPTION EN MAIRIE

Afin d'établir le dossier d'inscription de votre enfant, les pièces suivantes seront nécessaires :

- un document relatif à l'état civil de l'enfant (livret de famille, extrait de naissance, passeport)
- un justificatif de domicile récent (facture de gaz, électricité...)
- carnet de santé (Vaccinations obligatoires – annexe en pièce jointe)
- un certificat de radiation de l'école précédente pour les enfants arrivant d'une autre commune (il peut-être communiqué plus tard si l'école actuelle ne l'a pas fourni).

ATTENTION !

Cette démarche d'inscription en Mairie est obligatoire. Elle donne lieu à un certificat d'inscription qui est le document indispensable à l'admission de votre enfant à l'école.

- ↳ Les élèves de PS, MS et GS doivent s'inscrire en Mairie d'Allondaz,
- ↳ Les élèves de CP et les nouveaux arrivants en Mairie de Thénésol.

Horaires d'ouverture des Mairies :

- **Thénésol : (04-79-37-65-29)**

Lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00

- **Allondaz : (04-79-37-05-41)**

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 00, mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 00

② ADMISSION A L'ECOLE

Cette procédure complète l'inscription en Mairie.

Elle consiste à présenter votre enfant à la directrice ou au directeur de l'école dans laquelle il a été inscrit et à lui remettre :

- le certificat d'inscription délivré par la Mairie,
- le carnet de santé de l'enfant (vaccinations obligatoires – annexe en pièce jointe),
- le livret de famille,
- le certificat de radiation (si l'enfant a été scolarisé auparavant).

À **Thénésol**, le directeur sera disponible du lundi au vendredi de 7 h 45 à 8 h 30 et de 16 h 15 à 17 h 15. Merci de prendre rendez-vous au : 04-79-37-62-66 ou Ce.0730424P@ac-grenoble.fr

À **Allondaz**, la directrice sera disponible sur RDV : 04-79-32-70-16 ou Ce.0730390C@ac-grenoble.fr

RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Pièces à fournir :

Le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires ou, à défaut, les certificats de vaccinations.

Pour les enfants nés avant 2018 :

Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (DTP)

Pour les enfants nés à partir de 2018 :

Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (DTP), Coqueluche, Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, Hépatite B, Pneumocoque, Méningocoque C, Rougeole, Oreillons et Rubéole.

Il est nécessaire de fournir une attestation médicale en cas de contre-indication à la vaccination.